

---

## ARRÊTÉ

### N°A.2022-04-02

---

**Portant délégation de signature permanente à Madame Béatrice DELGADO  
Directrice de la direction du Cycle de l'eau  
de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

**LE PRÉSIDENT,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10 et L.5211-9-2 ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°D2022.02.04, du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant sur l'actualisation des délégations de compétences au Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Mandature 2020-2026 ;

Vu l'arrêté n°2022.04.01, du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, portant délégation de signature du Président aux agents intercommunaux de Versailles Grand Parc relative à certains actes financiers et comptables ;

-----

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement et eaux pluviales urbaines, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, Madame Béatrice DELGADO a été nommée à la Direction du Cycle de l'eau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Par arrêté n°2022.04.01, du vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, le Président a donné délégation de signature à Madame Béatrice DELGADO pour signer les documents relatifs à ce domaine de compétence et notamment de certains actes financiers et comptables.

Pour la bonne marche des services de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de compléter cette délégation de signature. Pour entrer en vigueur, cette délégation doit être matérialisée par un arrêté notifié à l'intéressé, envoyé en préfecture au service contrôle de légalité et publié.

-----

**Article 1)** Délégation de signature permanente est donnée à Madame Béatrice DELGADO, Directrice du Cycle de l'eau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, (code service C2500), pour signer :

- les courriers administratifs courants de la direction ;

- les attestations de raccordement ;
- les ordres de service de travaux ;

**Article 2)** Le présent arrêté prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Madame la Trésorière de Versailles municipale.

Fait à Versailles, le - 1 AVR. 2022

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **Mme Béatrice DELGADO**

Notifié le 01/04/2022



Le Président,

**François de MAZIÈRES**  
Maire de Versailles